

Conseil National d'Action Sociale du 5 octobre 2020

Réforme de l'Action sociale : Les mystères de Bercy !

Ce CNAS s'est tenu sous la présidence de Mme BARBAT-LAYANI, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers. Cette réunion, initialement prévue le 23 septembre 2020, était consacrée à la réforme de l'action sociale, initiée voilà plus de deux ans, et aux orientations retenues par le Secrétariat Général.

Suite aux intempéries qui se sont abattues ces derniers jours dans le sud de la France et pour venir en aide aux agents qui ont été touchés de près ou de loin, les organisations syndicales ont rappelé l'importance de communiquer le plus largement possible sur le dispositif d'aide mis à disposition par le ministère et par l'ALPAF.

FO Finances apporte tout son soutien aux agents affectés par cette catastrophe naturelle et est à leur disposition pour les aider et les renseigner sur les prestations offertes par l'action sociale ministérielle.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rapport d'activité 2019 de l'action sociale
- Présentation des orientations des orientations retenues pour la réforme de l'action sociale
 - La gouvernance des opérateurs
 - Les prestations
 - Le parc EPAF (vacances-loisirs)
 - Le réseau de l'action sociale

En réponse aux déclarations liminaires, la présidente rappelle qu'après ce CNAS le lancement des travaux devra s'étaler sur plusieurs mois. Tous les sujets feront l'objet de groupes de travail programmés dès cette fin d'année.

Le premier groupe de travail est programmé le 14 octobre sur la gouvernance avec seulement les opérateurs de l'action sociale ministérielle.

Les grandes orientations du Secrétariat Général

Pour la présidente, l'action sociale est un élément de l'attractivité de notre ministère. Elle doit en conséquence rester ministérielle, s'adapter aux nouvelles attentes et être valorisée. Le choix d'aller vers une fédération faitière permet de garantir l'autonomie des associations. C'est pourquoi, le Secrétariat Général a décidé d'intégrer les sept associations dans son projet, afin d'avoir une vision d'ensemble des différents acteurs.

Le parc EPAF doit évoluer. Il faut rééquilibrer ce tourisme social entre un catalogue de prestations et le maintien de certaines de ses résidences. Le ministère entend veiller à obtenir un retour financier d'une

partie du produit de cessions.

Enfin, le réseau d'action sociale doit être en adéquation avec les autres réseaux du ministère et s'orienter vers sa régionalisation.

Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité de l'action sociale a déjà été présenté lors du CNAS du 9 juillet mais sans les annexes. **FO Finances** a regretté de nouveau l'absence du tableau détaillé des personnels de l'action sociale. L'administration s'est engagée à faire la mise à jour avant le groupe de travail sur le réseau. Au vu de son projet présenté ce jour, cet élément est indispensable pour les fédérations.

Concernant les logements, l'ALPAF s'est désengagé de nombreux logements en province qui ne trouvaient pas preneurs depuis plusieurs années, tel est le cas en Corse du sud. Un point doit être fait avec la déléguée du département.

Concernant l'ATSCAF, il y a très peu d'informations communiquées sur l'activité de l'association au CNAS. Pour **FO Finances**, le coeur de métier de cette association ne se réduit pas à la participation d'un tournoi sportif inter finances, comme aurait tendance à le présenter le Secrétariat Général ! Il paraît loin le temps où le président de l'ATSCAF venait présenter son rapport d'activité en séance.

La présidente indique que le budget d'action sociale est élevé à Bercy par rapport à d'autres ministères. La part par agent représente environ 800€, celle du Ministère de l'intérieur 360 € et celle de la Fonction Publique 280€.

Elle oublie de préciser que ce résultat est le fruit d'une action entreprise depuis de nombreuses années parfois au prix de conflits sociaux d'envergure.

GOVERNANCE DES OPERATEURS

Le Secrétariat Général a retenu le scénario consistant en la création d'une structure faitière de type fédération d'associations. Cette solution permettrait, selon Mme Barbat-Layani, d'améliorer le pilotage des opérateurs par la tutelle, avec une gouvernance plus resserrée et plus efficace mais également d'organiser la dynamique de mutualisation et de professionnalisation de certaines fonctions. Elle permettrait de capitaliser rapidement sur plusieurs sujets : visibilité et cohérence de l'action sociale, renforcement de la tutelle, mutualisation de fonctions supports (communication, achat, paye).

La prise de décision serait plus efficiente, avec une meilleure répartition des rôles entre opérateurs. D'après la présidente, cela ne changera rien dans la gouvernance des associations, si ce n'est la mutualisation des fonctions support.

FO Finances ne nie pas que la gouvernance actuelle soit complexe et mérite certainement une clarification des rôles des différents acteurs. Toutefois, l'intégration dans le projet des associations autres que l'EPAF, l'ALPAF et l'AGRAF est toujours pour notre fédération peu compréhensible.

Pour **FO Finances**, ce bouleversement mérite un temps d'échanges associant tous les acteurs et en premier lieu les fédérations syndicales, car le moins que l'on puisse dire c'est qu'à ce stade bien des interrogations demeurent sur la faisabilité d'une telle restructuration.

La présidente en convient mais pour elle il faut engager les travaux rapidement, désigner un chef de projet et définir un accompagnement juridique. Elle affirme vouloir élaborer les statuts de cette fédération sans présupposer mais avec des convictions fortes : une tutelle plus efficace, des orientations stratégiques claires, une communication unifiée.

FO Finances persiste à affirmer que rajouter une strate administrative n'est pas un gage de visibilité des associations, bien au contraire. Le coeur de la réforme est tout de même à terme de rationaliser les coûts budgétaires, avec pour première conséquence un risque pour les emplois dans les différentes associations.

LES PRESTATIONS

Pour le Secrétariat Général, le travail à conduire doit poursuivre l'objectif d'adapter les prestations en vue de satisfaire les attentes prioritaires d'un plus grand nombre d'agents et de promouvoir la qualité et la notoriété de celles-ci.

La présidente indique que le retour d'expérience de la crise montre l'importance de la restauration collective et des colonies de vacances pour les agents.

Elle définit trois axes de travail essentiels : la restauration, l'aide à la parentalité et le logement.

FO Finances rappelle que le sujet du prêt étudiant (d'ailleurs préféré à une aide, à laquelle **FO Finances** était plus favorable), non moins important, a été discuté en groupe de travail en avril 2018. Il a été validé dans son principe, lors d'un groupe de travail ALPAF en début d'année 2020 et aujourd'hui il n'y a toujours rien d'acté en CNAS.

S'agissant des suites de la loi Elan, beaucoup de travaux ont été engagés avec le bailleur RLF et ALPAF, mais sans que l'on connaisse les contours du futur dispositif, ni la date de mise en œuvre de la gestion en flux. Un groupe de travail pourrait présenter le dispositif en début d'année.

FO Finances rappelle que le Secrétariat Général a émis dans ses pistes de réforme, l'idée de recourir aux compétences de l'AGRAF pour gérer la restauration nationale. Si aucune réponse ne nous a été donnée sur ce sujet, en revanche une subvention complémentaire sera versée à cette association pour compenser les frais supplémentaires liés à la COVID 19.

LE PARC EPAF

Les rapports et audits ont fait le constat d'une désaffection pour les vacances en résidences EPAF. La faible capacité d'hébergement des sites et la difficile adaptation de l'offre aux attentes des agents ne permettent pas d'optimiser la gestion pour le Secrétariat Général. De même, les investissements immobiliers nécessaires pour le maintien à niveau du parc sont très importants. 4 scénarii d'évolution ont été étudiés:

- maintenir la situation actuelle en fixant un programme de travaux immobilier pluriannuel ;
- céder une partie des sites et repenser l'offre en développant l'activité sur les sites conservés en gestion directe par EPAF ;
- céder une partie des sites et repenser l'offre sur les sites conservés en confiant la gestion par convention à un opérateur du tourisme social ;
- céder l'ensemble du parc en recentrant l'activité d'EPAF sur l'achat de prestations sur catalogue.

La présidente rappelle qu'il est primordial de répondre aux besoins des familles tout en n'occultant pas la problématique budgétaire.

Pour Mme Barbat-Layani, la gestion de l'EPAF n'est pas mise en cause, l'état actuel du parc étant de la responsabilité de l'administration. Le parc a des besoins très importants d'investissement, incompatibles avec les moyens budgétaires disponibles. Elle préconise de recentrer l'EPAF sur de l'achat de prestations.

Pour **FO Finances**, il est impossible qu'EPAF n'ait qu'une activité d'achat de séjour. L'exemple de la cession des résidences des mutuelles, voilà quelques années, est là pour nous éclairer des conséquences d'une telle option : perte de la priorité d'accès aux sites de vacances et rapidement une hausse des tarifs.

En réponse, la présidente précise que ce CNAS ne présume pas de la décision définitive sur ce projet mais qu'il y a un gros travail devant nous. Il faut revoir les évaluations, étudier l'offre et voir ce qui s'est fait ailleurs.

FO Finances a bien conscience que ce parc ne répond pas à la totalité des attentes des agents mais tient

à préciser qu'elle convient à certains et notamment les familles.

FO Finances ne peut toutefois manquer de rappeler que des choix hasardeux et ruineux par le passé sont pour partie la cause de la situation actuelle et en particulier le manque d'investissements dans la réhabilitation du parc actuel.

Sur l'achat de séjours qui d'ailleurs est en baisse, **FO Finances** n'a jamais été contre mais cela doit rester complémentaire.

Quant à voir ce qu'il se fait ailleurs, pour **FO Finances** c'est souvent sous des prétextes d'économies budgétaires que des grands opérateurs ont vendu leur patrimoine.

Un groupe de travail projet entre le SG et EPAF sera constitué pour définir les modalités d'un recentrage de l'activité d'EPAF dans le domaine des vacances loisirs sur la réservation de séjours auprès de prestataires externes et mesurer les impacts sur les personnels d'EPAF.

Un premier groupe de travail du CNAS sera organisé le 1er décembre prochain. Il sera l'occasion de présenter les conclusions des études complémentaires et des premiers travaux du groupe projet (SG/EPAF).

Une présentation des axes de travail sera faite lors du CNAS du 10 décembre.

La décision reste floue à ce stade entre céder partiellement ou la totalité du parc. Néanmoins, **FO Finances** n'a pas senti la présidente encline à conserver toutes les résidences.

LE RESEAU

Trois solutions ont été étudiées :

- **maintien de l'organisation actuelle en redéfinissant les missions prioritaires et en renforçant le pilotage national du réseau ;**
- **suppression du réseau et intégration des missions au sein de l'opérateur unifié ;**
- **redéfinition des missions des délégués et mise en oeuvre d'un pilotage régional du réseau.**

Le Secrétariat Général propose de retenir le scénario de mise en oeuvre d'un réseau régional, en positionnant les structures régionales d'appui comme niveau d'organisation du réseau territorial de l'action sociale.

La présidente explique que sans méconnaître le travail et l'engagement des délégués, il y a des difficultés dans le réseau. Elle propose une nouvelle organisation pour rendre un meilleur service et pour faire face à des sujets complexes et divers tels que les crèches, la restauration...

Pour la présidente, il faut repenser l'action sociale pour permettre une montée en compétence autour d'un pôle centré au niveau régional, formule qui n'exclut pas une présence départementale. Un travail exploratoire doit être entrepris dans un prochain groupe de travail avec des membres du réseau. Le résultat sera communiqué le 24 novembre prochain.

FO Finances rappelle son attachement au réseau départemental de l'action sociale et insiste de nouveau sur la nécessité de maintenir un contact et un relais de proximité.

L'exemple de l'Oise est à cet égard édifiant. Sans délégué depuis des mois, l'action sociale est au point mort dans le département. Suite aux nombreuses interpellations de FO au niveau local et national, un appel à candidature au poste de délégué a enfin été lancé.

Autre exemple, l'Ariège. Il semblerait que ce département serve de laboratoire à la future réforme. L'administration a clairement affirmé que ce département avec ses 250 agents pose la question de la pertinence du remplacement du délégué. Une continuité de service a été demandée dans l'attente d'une décision mais du fait de la taille du département et de la difficulté d'accès, les candidatures ne se bousculent pas.

La régionalisation de l'action sociale ministérielle ne peut avoir l'acquiescement de FO Finances.

De plus, le schéma présenté à ce CNAS est encore sujet à bien des questionnements dont les prérogatives des délégués et leur positionnement hiérarchique.

L'avenir des CDAS est également un questionnement (même si la présidente se veut rassurante). Quand la gestion se fera au niveau des structures régionales d'appui (SRA) que restera-t-il pour les CDAS ?

Par ailleurs, **FO Finances** dénonce un dialogue social inexistant, plus aucun document de l'action sociale n'est consultable sur Alizé et pire nous sommes bien souvent tenus à l'écart de décisions, c'est la réalité aujourd'hui.

Une doctrine d'emploi sur les métiers de l'action sociale a été demandée par **FO Finances** depuis des années. Et toujours rien.

La présidente répond que des fiches et doctrines d'emploi seront élaborées dans cette nouvelle perspective, pour ensuite une présentation aux fédérations.

Après presque cinq heures de débats et compte tenu du temps passé sur le sujet depuis plus de deux ans, FO Finances reste, devant le peu de réponses apportées, circonspect sur la future gouvernance de l'action sociale, inquiet sur l'avenir du parc EPAF et totalement opposé au projet d'organisation du réseau de l'action sociale au niveau régional.

Le renvoi systématique par la présidente de séance aux groupes de travail ultérieurs n'est pas gage d'une clarification des véritables velléités ministérielles.

Ces mystères volontairement entretenus ne sont à l'évidence pas de bon augure.

Face à une attaque sans précédent de l'action sociale ministérielle, les fédérations syndicales ont décidé de se réunir pour alerter les personnels et décider des actions à mener pour combattre ces funestes projets.

Délégation FO Finances

**Titulaires : Françoise PHELIX
Martine LEGOUGE
Sylvain COMMENCAIS**

Suppléante : Pascale BRIZIO

**Expertes : Pascaline KERHOAS
Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI**

